

**COMITE DE SAONE ET LOIRE
DE TENNIS DE TABLE**



2, rue Jules Ferry 71100 CHALON SUR SAONE
Site Internet : <http://www.cd71tt.com>

à Messieurs les Présidents de Clubs
S/C M. Les Correspondants.

OBJET: Opération Entraîneur Itinérant
Saison 2006/2007
Dossier suivi par P. JACQUES.

Chalon le 19 mai 2006

Messieurs les Présidents, Chers Amis,

Afin de nous permettre de préparer la nouvelle saison, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir le tableau ci-joint pour votre demande de mise à disposition d'un entraîneur itinérant pour la saison 2006/2007

Ceci le plus rapidement possible et avant 19 juin 2006 inclus.

Toute réponse parvenue avant cette date aura un crédit gratuit de 10 % d'interventions sur des actions de développement réalisées par l'Animateur Technique Départemental au cours de la saison; ceci dans le cadre de la Convention Sport 2004 – 2007 signée avec la Direction Départementale Jeunesse et Sports de Saône et Loire.

Suivant les réponses des clubs et de l'importance du nombre d'heures pour la saison 2006/2007, **un devis vous sera proposé et à négocier selon les coûts salariaux et les déplacements, le nombre d'heures et la fréquence.**

Nous vous faisons savoir que toutes les demandes devront être centralisées au niveau du Comité de Saône et Loire et en cas de défection de notre part, nous vous renverrons vers un éducateur sportif bénévole ou professionnel de club.

Nous vous rappelons aussi que seul un éducateur sportif diplômé d'Etat peut intervenir contre rémunération (article 43, loi du 16 juillet 1984).

Si vous désirez aussi une action dans le temps scolaire (pendant la classe), périscolaire (pendant cantine ou après la classe) ou hors temps scolaire (mercredi ou samedi sans classe ou petites et grandes vacances scolaires), veuillez nous le préciser.

Pour obtenir une aide financière dans ce dernier cas, vous devez contacter vos élus municipaux (Maire, Adjoint ou Conseiller Municipal) pour l'étude d'un financement par votre Commune, Conseil Général et/ou Direction Départementale Jeunesse et Sports de Saône et Loire.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Chers Amis, nos sincères salutations pongistes.

Patrick JACQUES
Animateur Technique Départemental 71

N.B. : L'ENTRAÎNEUR ITINERANT NE POURRA PAS INTERVENIR DANS UN CLUB OU TOUS LES JOUEURS NE SONT PAS LICENCIÉS A LA FEDERATION (règlement fédéral).

ROLES DE L'ENTRAÎNEUR ITINERANT

❶ **BUT:** Encadrer, entraîner un groupe de licenciés F.F.T.T. d'un club (nombre limité) voulant bénéficier des services d'un professionnel du tennis de table.

❷ **Quels autres rôles?**

- ➔ Transmettre les infos Ligue et CD aux dirigeants, entraîneurs et joueurs.
- ➔ Favoriser les échanges entre entraîneurs.
- ➔ Recevoir les informations des dirigeants et les faire remonter.
- ➔ Formateur envers le ou les entraîneurs et les joueurs du club.
- ➔ Répondre aux attentes des joueurs.

**Pour tout contact : Patrick JACQUES – Animateur Technique Départemental 71
Tél./fax bureau : 03 85 43 85 57 – Mobile : 06 15 48 27 47 – Email : atd71fftt@yahoo.fr**